

guerre contre les Anglo-Russes qui avaient envahi la Hollande du Nord, et fut grièvement blessé le 27 avril 1799. Lieutenant-général et gouverneur de la Haye en 1801, il fut nommé par le roi Louis Bonaparte maréchal commandant militaire des Deux-Hollandes et de la province d'Utrecht, grand chambellan, grand maître des cérémonies, président du conseil

de la noblesse et grand-croix de l'Union. Appelé à siéger au Sénat conservateur le 30 décembre 1810, créé comte de l'empire le 17 mars 1811, il contribua au rappel des Bourbons en 1815, et, à son retour dans sa patrie, fut confirmé par le roi des Pays-Bas dans ses titres et dignités.

ADDENDA

ALLÈGRE (VINCENT-CAETAN), a été élu, le 5 décembre 1882, en remplacement de M. Desmazes décédé, sénateur de la Martinique dont il était gouverneur; cette élection fut annulée pour cause d'incapacité. De retour en France, il a été réélu, le 17 décembre 1883, sénateur de la Martinique par 59 voix sur 59 votants, a pris place à la gauche de la Chambre haute, et s'est prononcé en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

AYMÉ (CHARLES-JOACHIM-MARIE), représentant en 1849, né à Naples (Italie) le 2 février 1813, mort à Niort (Deux-Sèvres) le 17 août 1854, fils du général Charles Aymé et de dame Marianna d'Aquila, entra à l'École de Saint-Cyr, puis à l'École d'application d'état-major. Candidat à la députation dans le 2^e collège électoral des Deux-Sèvres (Melle), aux élections du 2 mars 1839, il échoua avec 63 voix, contre 201 au député sortant, réélu, M. Auguis. Il était capitaine d'état-major de 1^{re} classe, lorsque le roi Louis-Philippe le prit pour officier d'ordonnance (20 novembre 1846). Aux journées de février, M. Aymé se mit aux ordres de la famille royale, et, après le départ pour l'Angleterre, se retira dans sa famille à Melle. Nommé commandant de la garde nationale de cette ville, il fut élu, le 13 mai 1849, comme candidat conservateur, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 26,030 voix sur 50,851 votants et 93,119 inscrits. Il prit place dans la majorité monarchiste, parla sur les questions militaires, fut rapporteur du projet de loi sur l'avancement dans l'armée, fit partie de la commission du recrutement, appuya la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et vota pour l'expédition de Rome, et pour la loi Falloux-Paris sur l'enseignement. Favorable à la politique du prince-président, il fut réintégré après le coup d'Etat du 2 décembre dans ses fonctions de capitaine d'état-major, à la 18^e division militaire (Tours). Conseiller général du canton de Melle le 2 août 1852, il

fut nommé, treize jours après, chef d'escadron d'état-major, et mourut subitement le surlendemain.

BERNARD DUTREIL (PAUL-MARIE). Au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, M. Bernard-Dutreil a été réélu sénateur de la Mayenne, par 393 voix sur 600 votants. Il a repris sa place à droite et s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

FERRY (CHARLES-EMILE-LÉON) a été élu sénateur des Vosges, le 29 avril 1888, par 626 voix, contre 112 à M. Morlet, et 313 à M. Fingarol, en remplacement de M. Claude, décédé. Il a pris place à gauche et s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

FRÉRY (CHARLES-LOUIS) a été élu sénateur du territoire de Belfort, le 2 janvier 1887, en remplacement de M. Viellard-Nigron décédé, par 93 voix sur 169 votants, contre 65 à M. Saggio et 7 à M. Japy. Il a pris place dans la majorité républicaine, et s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. M. Fréry est mort à Belfort le 4 juin 1891.

MARTIN (JEAN-FRANÇOIS-FÉLIX) a été élu sénateur de Saône-et-Loire le 13 mars 1887, par 888 voix sur 1,931 votants, en remplacement de M. Guillemant décédé. De la majorité opportuniste de la Chambre haute, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

En terminant cet ouvrage, nous tenons à remercier les familles des nombreux renseignements particuliers qu'elles ont bien voulu nous communiquer; nous exprimons tout spécialement notre vive reconnaissance, pour le précieux concours qu'ils nous ont prêté en nous faisant profiter de leurs longues et savantes recherches personnelles, à MM. Et. CHARAVAY, CHARPENTIER (de Montreuil-sur-Mer), BÉGIS, LÉONCE DE BROTONNE, DECLAN (du Mans), DELMAS (d'Aurillac), A. DUBOIS (d'Amiens), GHELLET DE LA DEYTE (de la Haute-Loire), RENÉ KERVILLER, D. LE VACHER DE BOUVILLE (de Bordeaux), l'abbé HAZARD (de la Ferté-Milon), MUSSET (de la Rochelle), L'ETTE (d'Angers), BERNARD PROST, SEVAISTRE (de Bornay), USQUIN (de Douzy-Nièvre), WELWERK, etc.